

Rédaction & Administration

PAU

11, RUE PRÉFECTURE

TÉLÉPHONE — 0.45

TÉLÉGRAMMES: PATRIOTE-PAU

Le Numéro: 5 Centimes

Le Patriote

Des Pyrénées

Paraissant tous les Jours

EXCEPTÉ

LE DIMANCHE

L'Administration décline toute responsabilité en ce qui concerne les Annonces et la Revue Financière.

Le Numéro: 5 Centimes

INCENDIE DES BUREAUX DE LA PRÉFECTURE DES B.P.

NOTRE PROGRAMME SOCIAL

Extraits de la Conférence

donnée par M. Pagès, le 18 novembre, à l'Institut Populaire de Pau (Suite et fin)

Après avoir établi la nécessité d'un concours entre l'INITIATIVE PRIVÉE qui coordonne les mouvements d'opinion, dans une société bien organisée, et la LOI qui doit consacrer ces mouvements, les « cristalliser » et les sanctionner, il convient d'examiner les réformes indispensables à la reconstitution de la famille, de la profession et de la cité.

LA FAMILLE. — C'est la pierre de base. Elle doit être soumise à la loi divine d'unité et de stabilité; à la loi rationnelle d'autorité; à la loi naturelle d'amour.

Notre programme s'inspirant de ces principes sera donc le suivant:

Lutte contre la législation du divorce; — abrogation des dispositions relatives au morcellement obligatoire des héritages; Liberté d'enseignement qui permet aux parents d'assurer l'unité de pensée au foyer, et, en attendant la réorganisation de l'enseignement libre, lutte contre les empiétements de l'Etat dans l'école officielle; — salaire familial; repos dominical collectif; — augmentation du bien-être, de l'agrément et du repos au foyer par l'organisation de l'enseignement ménager, des maisons hygiéniques à bon marché, des jardins ouvriers, de la dot territoriale et du bien de famille inaliénable, insaisissable, insusceptible d'hypothèque; — défense du foyer par l'action collective des ligues et par la loi, contre l'alcoolisme, contre le mégalomanisme et contre la licence des rues.

LA PROFESSION. — L'œuvre la plus urgente, sur ce point, est de substituer l'organisation uniquement professionnelle à l'isolement d'une part, à l'organisation politique révolutionnaire d'autre part. La loi de 1884 sur les syndicats est incomplète et houleuse. Ses imperfections ont permis aux faibles et aux agitateurs de s'introduire dans l'édifice corporatif, de fausser le mécanisme du syndicat et de désorienter le monde du travail. Il faut donc d'abord refondre la loi de 1884, en spécifiant que le syndicat aura son existence propre reconnue par l'Etat; — son droit de propriété spécial; — un pouvoir juridictionnel relatif sur ses membres; — sa représentation au Parlement.

De plus, en ce qui concerne sa vie individuelle, l'ouvrier devra pouvoir exiger un minimum de salaire; — une limitation des heures de travail; — et, lorsqu'il sera vieux, lui aura apporté ses impuissances, une retraite convenable.

LA CITÉ. — Le régionalisme étant la racine du patriotisme, l'école de la liberté, le gage de l'équilibre social, il

faudrait relaire la province et reconstituer la commune.

La Province se composerait de trois, quatre, cinq départements de même esprit et d'origine commune, formant une Unité régionale où le préfet, au nom de l'Etat, assurerait le fonctionnement des grands services publics. Mais les pouvoirs locaux, les « représentants naturels » de la province, élus au suffrage universel, administreraient la province au point de vue agricole, financier, industriel, académique, et même, jusqu'à un certain point, judiciaire.

Quant à la Commune, affranchie de l'étouffante tutelle de l'Etat, elle devrait admettre au conseil municipal la représentation directe de la famille et de la profession; — la représentation proportionnelle; — des commissions consultatives chargées de services spéciaux (travaux publics, enseignement, etc...). De plus, le préfet n'aurait point à s'ingérer dans les affaires d'assistance; — le conseil municipal pourrait subventionner toutes les écoles de la commune au prorata du nombre de leurs élèves, adopter pour communales les écoles libres satisfaisant aux prescriptions de la loi, se syndiquer avec les conseils voisins pour l'entretien d'une école régionale agricole, ménagère ou autre, à frais communs.

Tel est notre programme.

Il est politique, si l'on entend par ce mot: règlement des affaires de la cité.

Il est démocratique, si l'on entend par ce mot, avec Léon XIII: souci des droits des humbles et collaboration de toutes les classes sociales à l'organisation du bien-être moral et matériel de tous.

Sa réalisation n'implique pas nécessairement la démocratie politique, mais elle exige, à coup sûr, l'esprit chrétien.

Le Christianisme seul, dans son immortelle jeunesse, demeure, à la fois, la vie du passé, la doctrine du présent et l'espoir de l'avenir. On veut le détruire et, devant ses adversaires impuissants et déconcertés, il prend une majesté nouvelle, comme nos montagnes grandioses qui, à mesure qu'on approche de leur base, semblent élever toujours plus haut l'imposante couronne de leurs sommets. On veut refouler ce christianisme dans un passé qui jamais disparu, et, encore comme ces monts pyrénéens dont les neiges éternellement blanches semblent se teindre au milieu de la pourpre de l'aurore et au soir des ors du couchant, il recroît, dans la pérennité de ses dogmes, le reflet des événements humains où il puise, en chaque siècle, de nouvelles splendeurs.

L.-A. PAGÈS.

CONTE DU DIMANCHE

LE PÈRE MONTFORT

Dans quelle administration de petite ville cela s'est-il passé? Peu importe, car tous les bureaux se ressemblent, d'un bout de la France à l'autre, par l'atmosphère, les mœurs et l'esprit. Sachez seulement qu'on s'y ennuyait ferme, parmi les expéditionnaires, et que, sans la présence de Suquet, on s'y fut ennuyé plus encore. Mais, Suquet secouait toujours d'un peu de fantaisie l'existence monotone des employés. En silhouette longue et courbe, le profil pointu, l'œil rieur, il était doté d'une verve spéciale: il excellait à « monter des bateaux ». L'expression n'est pas académique, mais il n'en sais pas, dans la langue officielle, qui rende exactement ce mélange de mystification tenace et d'ironie facile. Tâquin sans méchanceté, Suquet n'épargnait personne. Pourtant, il avait une victime préférée: le père Montfort, le vétérinaire, l'oncle du bureau.

Tout en effet, désignait le père Montfort à la malice de Suquet: sa tête menue, sa grosse tête penchée sur l'épaule droite, les yeux myopes, humides et saillants, effarés et vagues, sa maladresse au contact de la vie, son esprit borné d'apparence, jusqu'à l'extrême timidité qui lui faisait endurer en silence les facettes de son jeune camarade.

Un matin, Suquet, qui lisait son journal, s'écria soudain en relevant la tête: — Ah! messieurs, j'en apprendrais de belles! Montfort a tué, hier, un gardien de villa, dans la banlieue parisienne! Tout le bureau éclata de rire. Le père Montfort aussin! Pour qui le connaissait, cette seule association d'idées portait en elle-même sa force comique.

La vie du vieux bureaucrate avait-elle jamais été traversée de la moindre aventure? Les vieux employés assuraient pourtant qu'il avait été marié jadis. Mais la seconde voulait qu'il n'eût pas été heureux en ménage. Sa femme, si l'on en croyait les vagues souvenirs

de ses contemporains, avait quitté la ville après quelques années de mauvaise entente. Avait-il eu des enfants? On ne savait plus. D'ailleurs, lui-même défilait par nature, ne faisait jamais la moindre allusion à ces temps lointains, il vivait seul.

Un jour, le journal, qui coulait de main en main, s'agissait d'un « bon bandit, Trois cambrioleurs, surpris par une troupe pendant le pillage d'une villa avaient poignardé le gardien. Le plus compromis, un nommé Montfort avait été arrêté dans sa fuite.

On devine quels effets certains devaient tirer Suquet de cette similitude de noms en feignant de confondre Montfort avec l'assassin lui-même. Le plus drôle, c'est que, dans le premier moment, le vieux employé montrait, en parcourant l'article, une mine inquiète, effarée comme s'il prenait vraiment au sérieux l'accusation fantaisiste de Suquet. Celui-ci ne manqua pas de signaler ce trouble à ses camarades.

— Voyez, messieurs, déjà les remords et la crainte du châtiement se peignent sur cette face sinistre.

Désormais, Suquet chercha tous les jours dans les feuilles les quelques lignes consacrées à l'affaire Montfort. Il était toujours le premier renseigné, car il courait prendre les journaux à la gare, dès leur arrivée. Et, à chaque incident nouveau, sa verve rebondissait: — Ah! ah! Montfort a fait des aveux complets, s'écriait-il. Il paraît qu'il est plus bavard avec le juge qu'avec nous.

Le père Montfort, en effet, revenu de son trouble initial, avait retrouvé, devant les interrogatoires de Suquet, sa manière ordinaire. Courbant le dos, rampant la tête, muet, il semblait insensible aux coups d'épingle, comme sous un carapace.

... Puis, peu à peu, ce drame vulgaire

fut enlaidi par les journaux. Mais Suquet, lui, ne l'oubliait pas. Il suppléait par l'imagination à la pénurie de nouvelles. Parfois, il figurait un grand effort à la vue du père Montfort. Il lui demandait s'il fréquentait des apaches notoires, insistait pour connaître son surnom de guerre. Il se renseignait joyeusement sur la marche de l'instruction.

— Etiez-vous content de votre avocat, Montfort? Mêlez-vous de cette espèce-là: des arrivistes, qui se font de la célébrité sur le dos du client.

A l'approche du procès l'affaire bénéficia d'un regain d'actualité. Suquet doubla de fantaisie. Il multiplia les conseils au vieux employé qui, de plus en plus, se repliait, se renfermait sur lui-même, s'obstinait dans un silence inerte.

Au lendemain des assises, Suquet pénétra dans le bureau avec une mine funèbre.

— Messieurs, le jury s'est montré sévère, mais juste: Montfort est condamné à la peine capitale.

D'instinct et tout riant, chacun regardait le père Montfort. Il se taisait toujours. Mais il eût été réellement condamné à mort qu'il n'eût pas montré une face plus exsangue et plus démentée. Un petit froid passa. Sans doute le bonhomme était excédé par la plaisanterie.

Pour la première fois, Suquet n'obéissait pas son succès accoutumé. Cependant, il ne voulait pas abandonner la partie. Il encourageait le père Montfort. Tout n'était pas perdu. On pouvait casser le jugement, ou commuer la peine, gracier le condamné. Mais il ne parvenait pas, malgré sa belle humeur, à dissiper complètement cette sorte de gêne qui maintenant pesait sur le bureau.

Chose curieuse, quand le pourvoi en cassation fut rejeté, quand, les jours passant, l'espoir d'une commutation de peine sembla devenir plus précaire, le malaise augmenta. Les facettes de Suquet sonnaient faux. Et sans doute cette singulière angoisse était-elle parvenue à le gagner, car ce fut d'un ton joyeux où vibrât une émotion sincère, qu'il s'écria un matin dès le seuil: — Montfort est gracié!

Alors pour la première fois depuis le jour du crime, le père Montfort parla. Il releva la tête et, la voix étranglée: — C'est vrai?

— Oui, fit Suquet, interdit par l'émotion du vieil employé.

Maintenant, on devinait une tragédie vraie. Chacun attendait, la poitrine serrée, le courir en suspens.

Et le vieillard, qui avait trouvé la force de se taire, de cacher son secret dans la couleur et la honte, se livra dans la détente. Son grand cri sanglotant éclaira tout le drame, le mariage lointain, le passé oublié ou ignoré, le long supplice qui lui avait infligé inconsciemment Suquet: — C'était mon fils...

Michel Corday.

NOS ÉCHOS

Les prouesses de F. Augagneur

A Madagascar, en 1906, les écoles fondées par les missions catholiques, étaient au nombre de 1212 avec 60.139 élèves.

Par arrêté du 23 novembre 1906, M. Augagneur, gouverneur général, posait de telles entraves au fonctionnement des écoles libres que, dans la province de Bilbao, au lieu de 638 écoles avec 33.430 élèves, il en reste tout juste aujourd'hui 62, avec 1200 enfants.

Les écoles protestantes ne sont guère mieux traitées. Quant aux écoles laïques officielles, elles sont extrêmement rares.

Nouvelle monnaie aux Etats-Unis

On a commencé la frappe de la nouvelle monnaie divisionnaire qui doit prochainement remplacer celle qui est actuellement en circulation. Les nouvelles pièces auront une particularité curieuse: les effigies et les inscriptions ne seront pas en relief comme aux monnaies de tous les pays, mais de deux côtés creusés dans le métal.

On prétend que grâce à ce nouveau système, ni les effigies, ni les lettres ne s'effaceront par l'usage.

La « Perche Grimpeuse »

Il existe dans l'Inde un poisson qui monte les arbres et que les indigènes appellent la « dindi coll », la « perche grimpeuse ».

On vient d'en envoyer un exemplaire au jardin zoologique de Londres. La perche grimpeuse parcourt parfois des distances considérables à terre et va dans les arbres chercher sa nourriture. Elle adore le lait de noix de coco.

Jusqu'ici, on a pu, en Europe, observer seulement que ces poissons pouvaient réellement vivre hors de l'eau pendant assez longtemps, mais ils n'ont pas encore évolué à travers les branches des arbres.

Nos vins en Chine

Entre viticulteurs, on parle de la mévente des vins.

— Vous ne savez pas la nouvelle? Nous allons avoir un nouveau débouché: les Chinois vont devenir buveurs de vin.

— Pas possible!

— Mais oui, c'est officiel. Ils ont même hautement manifesté leurs préférences pour les vins français.



JOURNAUX DE DEMAIN

Paris, 21 novembre.

Du Soleil sur l'Épargne de la France: « Dans le discours qu'il vient de prononcer au Reichstag allemand, M. de Bülow rendit hommage aux qualités de notre race; mais sans en rien laisser paraître, il fit comprendre aux Allemands que s'ils voulaient égaler et dépasser bientôt la France, il ne leur suffisait pas de travailler et d'épargner; mais qu'il leur fallait surtout un gouvernement qui protégât leur travail et respectât leur épargne. Pour nos gouvernants, cette richesse épargnée par les travailleurs n'est bonne qu'à être dilapidée par des traquants du pouvoir et rapinée par les agents du fisc. »

De l'Aurore, même sujet: « Le réquisitoire, car c'est un véritable réquisitoire, de M. Bülow, s'il est dur pour nos compatriotes du chancelier, nous a fait passer, à nous, un bon moment. Quel éloge de la France, mes amis! Quel tableau flatteur a tracé M. de Bülow de notre esprit d'économie, de notre richesse, de nos finances, et tout cela, nous pouvons le dire sans vain orgueil, était l'expression même de la plus pure vérité. »

De l'Aurore, sous le titre « La Chambre travaille trop! »: « Il faudra pourtant, une autre année, que le gouvernement ne soumette pas la Chambre à semblable épreuve. Les séances matin et soir sont écrasantes et empêchent de vaquer à tout autre travail. Les commissions se réunissent très irrégulièrement et les débats y sont mal suivis. »

De l'Aurore, sous le titre « La Chambre travaille trop! »: « Il faudra pourtant, une autre année, que le gouvernement ne soumette pas la Chambre à semblable épreuve. Les séances matin et soir sont écrasantes et empêchent de vaquer à tout autre travail. Les commissions se réunissent très irrégulièrement et les débats y sont mal suivis. »

De l'Aurore, sous le titre « La Chambre travaille trop! »: « Il faudra pourtant, une autre année, que le gouvernement ne soumette pas la Chambre à semblable épreuve. Les séances matin et soir sont écrasantes et empêchent de vaquer à tout autre travail. Les commissions se réunissent très irrégulièrement et les débats y sont mal suivis. »

De l'Aurore, sous le titre « La Chambre travaille trop! »: « Il faudra pourtant, une autre année, que le gouvernement ne soumette pas la Chambre à semblable épreuve. Les séances matin et soir sont écrasantes et empêchent de vaquer à tout autre travail. Les commissions se réunissent très irrégulièrement et les débats y sont mal suivis. »

De l'Aurore, sous le titre « La Chambre travaille trop! »: « Il faudra pourtant, une autre année, que le gouvernement ne soumette pas la Chambre à semblable épreuve. Les séances matin et soir sont écrasantes et empêchent de vaquer à tout autre travail. Les commissions se réunissent très irrégulièrement et les débats y sont mal suivis. »

De l'Aurore, sous le titre « La Chambre travaille trop! »: « Il faudra pourtant, une autre année, que le gouvernement ne soumette pas la Chambre à semblable épreuve. Les séances matin et soir sont écrasantes et empêchent de vaquer à tout autre travail. Les commissions se réunissent très irrégulièrement et les débats y sont mal suivis. »

De l'Aurore, sous le titre « La Chambre travaille trop! »: « Il faudra pourtant, une autre année, que le gouvernement ne soumette pas la Chambre à semblable épreuve. Les séances matin et soir sont écrasantes et empêchent de vaquer à tout autre travail. Les commissions se réunissent très irrégulièrement et les débats y sont mal suivis. »

De l'Aurore, sous le titre « La Chambre travaille trop! »: « Il faudra pourtant, une autre année, que le gouvernement ne soumette pas la Chambre à semblable épreuve. Les séances matin et soir sont écrasantes et empêchent de vaquer à tout autre travail. Les commissions se réunissent très irrégulièrement et les débats y sont mal suivis. »

De l'Aurore, sous le titre « La Chambre travaille trop! »: « Il faudra pourtant, une autre année, que le gouvernement ne soumette pas la Chambre à semblable épreuve. Les séances matin et soir sont écrasantes et empêchent de vaquer à tout autre travail. Les commissions se réunissent très irrégulièrement et les débats y sont mal suivis. »

De l'Aurore, sous le titre « La Chambre travaille trop! »: « Il faudra pourtant, une autre année, que le gouvernement ne soumette pas la Chambre à semblable épreuve. Les séances matin et soir sont écrasantes et empêchent de vaquer à tout autre travail. Les commissions se réunissent très irrégulièrement et les débats y sont mal suivis. »

De l'Aurore, sous le titre « La Chambre travaille trop! »: « Il faudra pourtant, une autre année, que le gouvernement ne soumette pas la Chambre à semblable épreuve. Les séances matin et soir sont écrasantes et empêchent de vaquer à tout autre travail. Les commissions se réunissent très irrégulièrement et les débats y sont mal suivis. »

De l'Aurore, sous le titre « La Chambre travaille trop! »: « Il faudra pourtant, une autre année, que le gouvernement ne soumette pas la Chambre à semblable épreuve. Les séances matin et soir sont écrasantes et empêchent de vaquer à tout autre travail. Les commissions se réunissent très irrégulièrement et les débats y sont mal suivis. »

De l'Aurore, sous le titre « La Chambre travaille trop! »: « Il faudra pourtant, une autre année, que le gouvernement ne soumette pas la Chambre à semblable épreuve. Les séances matin et soir sont écrasantes et empêchent de vaquer à tout autre travail. Les commissions se réunissent très irrégulièrement et les débats y sont mal suivis. »

De l'Aurore, sous le titre « La Chambre travaille trop! »: « Il faudra pourtant, une autre année, que le gouvernement ne soumette pas la Chambre à semblable épreuve. Les séances matin et soir sont écrasantes et empêchent de vaquer à tout autre travail. Les commissions se réunissent très irrégulièrement et les débats y sont mal suivis. »

De l'Aurore, sous le titre « La Chambre travaille trop! »: « Il faudra pourtant, une autre année, que le gouvernement ne soumette pas la Chambre à semblable épreuve. Les séances matin et soir sont écrasantes et empêchent de vaquer à tout autre travail. Les commissions se réunissent très irrégulièrement et les débats y sont mal suivis. »

De l'Aurore, sous le titre « La Chambre travaille trop! »: « Il faudra pourtant, une autre année, que le gouvernement ne soumette pas la Chambre à semblable épreuve. Les séances matin et soir sont écrasantes et empêchent de vaquer à tout autre travail. Les commissions se réunissent très irrégulièrement et les débats y sont mal suivis. »

De l'Aurore, sous le titre « La Chambre travaille trop! »: « Il faudra pourtant, une autre année, que le gouvernement ne soumette pas la Chambre à semblable épreuve. Les séances matin et soir sont écrasantes et empêchent de vaquer à tout autre travail. Les commissions se réunissent très irrégulièrement et les débats y sont mal suivis. »

De l'Aurore, sous le titre « La Chambre travaille trop! »: « Il faudra pourtant, une autre année, que le gouvernement ne soumette pas la Chambre à semblable épreuve. Les séances matin et soir sont écrasantes et empêchent de vaquer à tout autre travail. Les commissions se réunissent très irrégulièrement et les débats y sont mal suivis. »

De l'Aurore, sous le titre « La Chambre travaille trop! »: « Il faudra pourtant, une autre année, que le gouvernement ne soumette pas la Chambre à semblable épreuve. Les séances matin et soir sont écrasantes et empêchent de vaquer à tout autre travail. Les commissions se réunissent très irrégulièrement et les débats y sont mal suivis. »

De l'Aurore, sous le titre « La Chambre travaille trop! »: « Il faudra pourtant, une autre année, que le gouvernement ne soumette pas la Chambre à semblable épreuve. Les séances matin et soir sont écrasantes et empêchent de vaquer à tout autre travail. Les commissions se réunissent très irrégulièrement et les débats y sont mal suivis. »

De l'Aurore, sous le titre « La Chambre travaille trop! »: « Il faudra pourtant, une autre année, que le gouvernement ne soumette pas la Chambre à semblable épreuve. Les séances matin et soir sont écrasantes et empêchent de vaquer à tout autre travail. Les commissions se réunissent très irrégulièrement et les débats y sont mal suivis. »

De l'Aurore, sous le titre « La Chambre travaille trop! »: « Il faudra pourtant, une autre année, que le gouvernement ne soumette pas la Chambre à semblable épreuve. Les séances matin et soir sont écrasantes et empêchent de vaquer à tout autre travail. Les commissions se réunissent très irrégulièrement et les débats y sont mal suivis. »

De l'Aurore, sous le titre « La Chambre travaille trop! »: « Il faudra pourtant, une autre année, que le gouvernement ne soumette pas la Chambre à semblable épreuve. Les séances matin et soir sont écrasantes et empêchent de vaquer à tout autre travail. Les commissions se réunissent très irrégulièrement et les débats y sont mal suivis. »

De l'Aurore, sous le titre « La Chambre travaille trop! »: « Il faudra pourtant, une autre année, que le gouvernement ne soumette pas la Chambre à semblable épreuve. Les séances matin et soir sont écrasantes et empêchent de vaquer à tout autre travail. Les commissions se réunissent très irrégulièrement et les débats y sont mal suivis. »

De l'Aurore, sous le titre « La Chambre travaille trop! »: « Il faudra pourtant, une autre année, que le gouvernement ne soumette pas la Chambre à semblable épreuve. Les séances matin et soir sont écrasantes et empêchent de vaquer à tout autre travail. Les commissions se réunissent très irrégulièrement et les débats y sont mal suivis. »

De l'Aurore, sous le titre « La Chambre travaille trop! »: « Il faudra pourtant, une autre année, que le gouvernement ne soumette pas la Chambre à semblable épreuve. Les séances matin et soir sont écrasantes et empêchent de vaquer à tout autre travail. Les commissions se réunissent très irrégulièrement et les débats y sont mal suivis. »

De l'Aurore, sous le titre « La Chambre travaille trop! »: « Il faudra pourtant, une autre année, que le gouvernement ne soumette pas la Chambre à semblable épreuve. Les séances matin et soir sont écrasantes et empêchent de vaquer à tout autre travail. Les commissions se réunissent très irrégulièrement et les débats y sont mal suivis. »

De l'Aurore, sous le titre « La Chambre travaille trop! »: « Il faudra pourtant, une autre année, que le gouvernement ne soumette pas la Chambre à semblable épreuve. Les séances matin et soir sont écrasantes et empêchent de vaquer à tout autre travail. Les commissions se réunissent très irrégulièrement et les débats y sont mal suivis. »

De l'Aurore, sous le titre « La Chambre travaille trop! »: « Il faudra pourtant, une autre année, que le gouvernement ne soumette pas la Chambre à semblable épreuve. Les séances matin et soir sont écrasantes et empêchent de vaquer à tout autre travail. Les commissions se réunissent très irrégulièrement et les débats y sont mal suivis. »

De l'Aurore, sous le titre « La Chambre travaille trop! »: « Il faudra pourtant, une autre année, que le gouvernement ne soumette pas la Chambre à semblable épreuve. Les séances matin et soir sont écrasantes et empêchent de vaquer à tout autre travail. Les commissions se réunissent très irrégulièrement et les débats y sont mal suivis. »

LA CRISE EXTÉRIÈRE

Un démenti.

New-York, 21 novembre. A propos de l'interview de l'empereur Guillaume qui devait paraître dans le « Century Magazine » et que le « New-York » américain publiait hier matin, le journal le « Times » de New-York, publie une lettre de l'auteur de l'interview supprimée disant que l'article du « New-York » américain n'a rien de commun avec l'interview dont la publication a été supprimée.

Réforme financière

Berlin, 21 novembre. Le Reichstag a continué hier la discussion générale du projet de réforme financière. Le chancelier assiste à la séance. Le baron Richthofen, conservateur, déclare, au nom de son parti, qu'en principe il consent à de nouveaux impôts. M. Geger, socialiste, reproche au chancelier de n'avoir pas parlé, à la séance d'hier, de son entretien avec l'empereur; car le régime personnel met en grand danger les finances de l'empire et, d'autre part, la note impériale publiée par le « Moniteur de l'empire » constitue une fin de non-recevoir à l'adresse du Reichstag.

Au Landtag de Prusse

Berlin, 21 novembre. Le Landtag de Prusse s'est occupé hier des interpellations sur la catastrophe de Hamm.

M. Delbrück, ministre du commerce et de l'industrie, répond à l'interpellation.

— Il est absolument impossible, déclare-t-il, que la fermeture du puits à laquelle on a été obligé de procéder ait entraîné la mort des mineurs encore enfermés dans la mine. Les administrations des mines allemandes sont entièrement compétentes à tous les points de vue, notamment en ce qui concerne les mesures de précaution; mais il n'existe pas de moyens sûrs pour prévenir les explosions de grisou.

On cours de la discussion, M. Eickhoff (parti libéral démocrate) déclare que l'on a « éprouvé en Allemagne un sentiment de reconnaissance en constatant que la France était la première nation à exprimer ses sympathies à l'occasion de cette catastrophe.

Les préparatifs de l'Autriche

Vienne, 21 novembre. D'après le « Zeit », l'empereur François-Joseph a autorisé le ministre de la guerre à appeler les trois plus jeunes classes de la réserve si le besoin s'en faisait sentir.

Les soldats de l'armée active qui devaient être libérés le 31 décembre seront retenus.

La santé de Guillaume II

Berlin, 21 novembre. Une agence berlinoise dit que le Kaiser souffre d'un refroidissement semblable à celui de l'an dernier. Cependant son état de santé ne présente aucune gravité et on pense qu'il sera guéri dans quelques jours.

CATASTROPHES MARITIMES

On annonce que le vapeur français « Martinique » a fait naufrage sur la côte de la Calabre. L'équipage comprenait 27 hommes, dont 7 seulement ont été sauvés.

UN ENGAGEMENT EN INDO-CHINE

Paris, 21 novembre. Un câbliogramme du gouverneur général de l'Indo-Chine informe le ministre des colonies qu'un engagement avec une petite bande de pirates armés a eu lieu dans la province de Bao-Giang.

Tous les pirates ont été tués et, parmi eux le meurtrier de l'inspecteur de la garde civile Dubarry.

L'AFFAIRE STEINHEIL

Paris, 21 novembre. Couillard, domestique du peintre défunt, a été arrêté hier soir, à 10 h. 1/2. Avant-hier soir, Mme Steinheil déplorait savoir l'adresse de Couillard, eut l'idée de chercher dans les poches de son pardessus. Elle y trouva un portefeuille bourré de papiers, parmi lesquels une lettre de Marthe Steinheil à son fiancé, que le domestique avait interceptée.

En continuant ses perquisitions, Mme Steinheil découvrit encore un petit paquet contenant une magnifique perle qu'elle reconnut pour avoir été arrachée à l'une de ses bagues.

M. Hamard, prévenu, organisa la surveillance du domicile de Couillard et M. Leydet décréta un mandat d'amener. Couillard, arrêté, a pleuré, protestant de son innocence.

Toulon, 21 novembre.

Tous les essais « faites pour renouer le « Condé » dans infructueux, la préfecture maritime a envoyé à Ajaccio du matériel de sauvetage.

CONSEIL des MINISTRES

Paris, 21 novembre.

Les ministres se sont réunis à l'Élysée, sous la présidence de M. Fallières.

Ils se sont occupés des questions à l'ordre du jour des Chambres, notamment de la discussion du budget de 1909 que le gouvernement désire voir voter avant la fin de l'année.

Toulon, 21 novembre.
Ce matin à 11 heures s'est produite une explosion à l'atelier de pyrotechnie, où l'on procédait à l'amorçage. Deux ouvriers ont été brûlés légèrement aux mains et à la figure.
Saragosse, 21 novembre.
Le Congrès du tourisme pyrénéen s'est ouvert ce matin, sous la présidence de l'Académie, avec le concours des Syndicats d'Initiative du Sud-Ouest de France.

BOURSE DE PARIS

Cours de fermeture du 21

TERME	20	21
3 %	98 90	98 82
Crédit Lyonnais	1201	1201
Russe 4 % 1901	85 40	85 40
Sonawice	1622	1621
Egypte unifiée	708	708
Banque Ottomane	57 95	58 45
Portugais 3 % 1 ^{re}	421	421
Saragosse	52 25	52 37
Ottoman unifié	335	335
Nord-Espagne	80 80	80 80
Japon 4 % 1905	4480	4480
Suez	99 65	96 85
Extérieure 4 %	1875	1864
Rio Tinto	82 75	82 60
Brazil 4 % 1889	154	154
Tharsis	175	174
Italie 3 3/4	175	174
Rand Mines	99 65	96 60
Russe 5 % 1906	231	231
De Beers	84 80	84 80
Argentin 4 % 1900	1360	1365
Lyons	97 25	97 70
Autriche 4 % or	1780	1780
Midi	52	52
Consolidés Anglais	92 30	92 30
Nord	52	52
Romain 4 % anc.	84 25	84 25
Orléans	369	375
Suisse 3 % 1 ^{re}	281	283
Stimmer and Jack	70 30	70 55
Hongrois 4 % or	469	475
Electricité de Paris	560	560
Subite 3 % 1904-06	560	560
Briansk Trivulgiés	560	560
Norvège 3 % 1904-05	560	560
Gaz de Paris	560	560
Russe 3 % 1896	560	560
Platine	560	560
Berne 3 % 1887	560	560
Mozawka privilégiée	560	560

FIN DE NOS TELEGRAMMES

Poignée de Nouvelles

Mgr. Pagis, ancien évêque de Verdun, est mort mercredi à l'âge de 73 ans, dans sa maison de Chausson, arrondissement de Mauriac (Cantal).
On se rappelle que Mgr. Pagis avait consacré les plus belles années de sa vie épiscopale à la glorification de Jeanne d'Arc.
— Une rafale de Mistral extrêmement violente a fait écrouler la minoterie Cossigny, à Toulon ; une maison voisine a été en partie démolie ; plusieurs victimes ont été transportées à l'hôpital et chez des voisins ; ce sont : Marcel Delaunay, âgé de 4 mois, et sa mère âgée de 26 ans ; Eugénie Calsetti, âgée de 25 ans, et Mme Calsetti. Leur état est grave.
— L'amiral Curzon Howe a pris le commandement de l'escadre anglaise de la Méditerranée, en remplacement de l'amiral Drury.
— Le vice-amiral Touchard, ambassadeur de France en Russie est arrivé à Saint-Petersbourg.
— Le bruit court à Washington, qu'après l'installation de M. Taft, M. White, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, serait nommé à l'ambassade de Londres.
— Les débris relatifs à l'assassinat de M. Rémy viendront à la cour d'assises dans la première quinzaine de février.
— Les défunts des émeutes de Ville-neuve-Saint-Georges ont quitté la maison d'arrêt de Corbeil pour être transférés à la prison de Versailles.
— L'empereur François-Joseph a nommé le roi Charles de Roumanie général d'infanterie.
— On annonce la mort de M. Tassin, député du Lot-et-Cher.
— M. Julien Brossard, chef du service de la comptabilité à la succursale de la Société générale, à Saint-Malo, vient de se constituer prisonnier ; il a déclaré avoir détourné 130.000 francs.
— On a mandé de Cologne que des réunions de mineurs ont eu lieu dans les principaux centres houillers du bassin de la Ruhr, pour protester contre l'insuffisance des lois assurant la protection des mineurs. L'interpellation au Reichstag sur les accidents miniers aura lieu mardi prochain.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de la bande de l'Abonné et de 0 fr. 50 en timbres-postes.

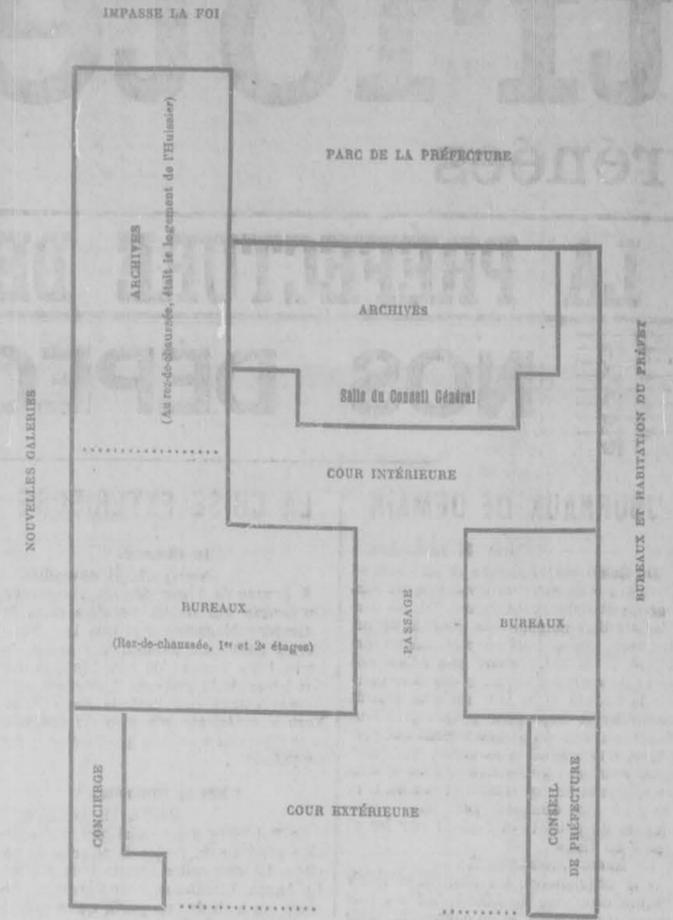
Tartarin sur les Alpes

par ALPHONSE DAUBERT

« Quo diable est-ce qu'on entend derrière nous ?... ça siffle, ça galoppe, puis ça s'arrête. » L'idée de chamois furieux, se jetant sur les chasseurs, ne lui sortait pas de l'esprit, et ce vieux guerrier, tout bas pour ne pas effrayer les autres, il fit part de ses craintes à Tartarin qui, bravement prit sa place à l'arrière-garde et marcha à tête haute, trempé jusqu'aux os, avec la détermination muette que donne l'imminence d'un danger. Par exemple, rentré à l'auberge, lorsqu'il vit ses chers alpinistes à l'abri, en train de s'étriller, de s'essorer autour d'un énorme poêle en fûte, dans la chambre du premier étage où montait l'odeur du gros vin commandé, le président s'écarta trisonnant et déclara, très pâle : « Je crois bien que j'ai pris le mal. »
« Fendez le mal ! » expression de terreur sinistre dans son visage et sa bristole, qui dit toutes les maladies, peste, choléra, vomito negro, les noires, les jau-

L'INCENDIE DE LA PRÉFECTURE

Le plan ci-dessous représente la partie de la Préfecture qui a été incendiée cette nuit. Il n'y a d'épargné que la Conciergerie et les locaux du Conseil de Préfecture.



RUE DE LA PRÉFECTURE

Le feu à la première heure

Ce matin, samedi, à 3 heures, les ouvriers de la boulangerie Bergeret-Turban (rue des Cordeliers et Impasse la Foi), donnaient l'éveil au quartier : la Préfecture était en feu !

A 3 heures 1/4 nous arrivions sur les lieux en même temps que quelques personnes du voisinage. Le feu était au-dessus du logement de l'huissier, situé sur l'impasse la Foi, partie nord-ouest de la Préfecture.

Dix minutes après accouraient le capitaine des pompiers et deux ou trois de ses hommes, avec une pompe et un dévidoir. En ce moment l'incendie était de très peu d'importance et n'avait pas plus de quatre mètres de diamètre.

Cependant les pompiers aidés des personnes présentes, préparaient la lance. Il faut bien dix minutes. Vers 3 h. 3/4 les premiers jets d'eau sont lancés, de l'impasse la Foi.

Mais pendant ce temps le feu avait atteint la belle salle toute neuve du Conseil général.

Le capitaine des pompiers se transporta alors dans la cour de la Préfecture — il ne s'agit, c'est entendu, dans tout le récit qui va suivre, que de la partie ouest de la Préfecture, où se trouvent les bureaux administratifs, et non de celle qu'habite M. le Préfet, à l'est.

Vers 4 heures, une seconde pompe que l'on installa dans la cour attenante à la rue Préfecture, pour inonder la salle du Conseil général, est mise en mouvement. Les flammes à l'ouest où se trouvent les deux chambres incombustibles qui contiennent, nous dit-on, — nous précisons plus loin s'il y a lieu — l'une, les documents les plus anciens de nos Archives (avant la Révolution), l'autre les pièces et les volumes les plus précieux de l'administration.

La toiture des archives s'effondre, les flammes redoublent de violence, impossible de combattre ce foyer énorme. On ne peut que tâcher de le circonscire et de préserver les Nouvelles Galeries et les bâtiments voisins de la Préfecture.

Un blessé

Hâtons-nous de dire qu'il n'y aura pas d'accident grave de personnes à déplo-

Lutte contre le feu

Avant cinq heures, seize lances fonctionnelles simultanément, dont quatre du côté des Nouvelles Galeries. A certains moments, vers 5 heures et demie, on par manque d'eau, ou par insuffisance de pression, quelques-uns des jets laissaient bien un peu à désirer, mais l'ensemble, comme toute était satisfaisant.

Quant au dévouement et au courage des pompiers, il a été, comme toujours, au-dessus de tout éloge. Plutôt trop audacieux que timides, ces braves qui tout menaçait, le feu et la chute des ardoises !

De même les soldats ont vaillamment payé de leur personne. A un certain moment ils ont été appelés à sauver une partie des archives. Sans hésitation, comme à la manœuvre, en silence, en marchant le pas, ils se sont engouffrés dans le vestibule et au-delà, puis sont revenus, les bras chargés de papiers, qu'ils sont allés déposer dans la cour d'en face, pour revenir encore, aussi longtemps qu'il a été possible de sauver quelque chose.

A 7 heures, au moyen d'une « chaîne » formée par des soldats on a démenagé les cartons de la salle blindée car le bâtiment tout entier menaçait de s'effondrer. M. Lorber, archiviste, dont on comprend l'émotion devant l'anéantissement de tant de choses impossibles à remplacer, dirigea ce sauvetage. Les cartons sont transportés dans d'autres salles de la Préfecture où ils seront placés sous la garde d'un factionnaire.

Les bâtiments détruits

C'est d'abord toute la partie nord, comprenant la salle du Conseil général et les Archives qui occupaient le premier étage, que le feu a atteinte et détruite. On conçoit qu'avec un aliment aussi combustible que le papier qui emplissait l'immeuble, le feu ait gagné rapidement

forte et même guérit... Puis ils parlèrent de leur chasse, s'échauffant au souvenir de certains épisodes dangereux, ainsi quand la bête s'était retournée, furtive ; et sans complexité de mensonge, bien ingénument, ils fabriquaient déjà la fable qu'ils raconteraient au retour. Soudain, Pascal descendu pour aller chercher une nouvelle tournée de grog, apparut tout effaré, un bras nu hors du rideau à fleurs bleues qu'il ramenait contre lui d'un geste pudique à la Polyxène. Il fut plus d'une seconde sans pouvoir articuler tout bas, l'haleine courtie : « Le chamois !... »

— Eh bien, le chamois ?...
— Il est en bas, à la cuisine... Il se chauffe !...
— Ah ! va !...
— Tu badines ?...
— Si vous allez voir Placide ?
Bravida hésita. Excouronné descendit sur la pointe du pied, puis revint presque tout de suite, la figure bouleversée... De plus en plus fort... le chamois buvait du vin chaud.

— On lui devait bien cela, à la pauvre bête, après la course folle qu'elle avait fournie dans la montagne, tout le temps ralancée ou rappelée par son maître qui, d'ordinaire, se contentait de la faire évoluer dans la salle pour montrer aux

voyageurs comme elle était d'un facile dressage.
« C'est écosant ! » dit Bravida, n'esseyant plus de comprendre, tandis que Tartarin enfonce le passe-montagne en casque à mèche sur ses yeux pour cacher aux délégués la douce hilarité que le gagnait en reconcentrant à chaque étape, avec ses trucs et ses comparses, la Suisse rassurante de Bompard.

à travail.
Bientôt, en effet, le toit du bâtiment sud où se trouvaient les bureaux flambait. On commençait aussitôt le démantèlement des dossiers qui, grâce au concours de la troupe accourue, s'effectuait assez rapidement. C'est ainsi qu'on a sauvé tous les dossiers de la 1^{re} et de la 2^e division.

Le feu continuant son œuvre dévastatrice embrasait bientôt tout le bâtiment. Jusqu'à 6 heures, c'est-à-dire pendant 3 heures, c'était un immense brasier où brûlaient d'énormes quantités de papiers.

La flamme et les flammèches par millions s'élevaient à une grande hauteur au-dessus des bâtiments en feu, projetant une lumière éclatante sur la Ville de Londres, l'hôtel du Commerce, les Nouvelles Galeries très menacées et plus encore sur toute la partie Nord de la Ville, L'Église et le clocher de St-Jacques étaient inondés de lumière. On l'apercevait éclatante du boulevard lui-même et de bien plus loin encore.

Par moments le vent soufflant au nord et un courant d'air très puissant, qui portait du foyer de l'incendie, emportaient des paquets de papiers à moitié calcinés et les transportaient au loin, par dessus l'impasse la Foi, par dessus le Hédas et les maisons de la Place du Palais, les jetant encore enflammés sur la place et le Palais de Justice.

Et ceci peut-être aura des conséquences comiques pour plusieurs. On nous parle d'un casier judiciaire qui serait tombé sur la terrasse d'une maison sise à la rue Montpensier !

Nous publions plus bas une fiche préfectorale, qui nous introduit dans les arcanes de l'ad-mi-nis-tration que l'Europe a bien tort de nous envier.

Les locaux détruits étaient assurés aux Compagnies « le Phénix » et la « Confiance ».

Il y a, aux Nouvelles Galeries, 4 à 500 francs de dégâts qui sont couverts par cinq compagnies d'assurances.

C'est grâce à 18 extincteurs portatifs qu'on a pu protéger les Nouvelles Galeries.

Les causes du sinistre

Les causes du sinistre sont inconnues. Comme on avait parlé de court-circuit, nous avons demandé à M. le Directeur de la Société Electrique ce qu'il y avait de fondé dans ce bruit. L'honorable M. Jouanne nous a répondu :

« Vous pouvez, sans crainte, démentir « que l'incendie de la Préfecture soit dû à un court-circuit. »

« Il n'y avait aucune installation électrique dans la partie de l'immeuble où le feu a pris naissance. »

Personnes présentes

Remarqué la présence de M. le Préfet, naturellement, de MM. de Lassence, maire, Stanislas Lavigne et Lacoste adjoints ; Paul Lafont, Conservateur du Musée, M. le Colonel et les officiers du 18^e, M. Joanne directeur de la Société électrique, etc...

Aucun membre du clergé paroissial. Un sergent du 18^e et deux agents de la police municipale, postés aux Quatre-Cantons, qui cependant laissaient passer bien d'autres personnes notables, ont jugé qu'ils devaient se montrer inflexibles. Ils ont arrêté les prêtres qui se sont présentés. Pas de mauvais vouloir, nous le croyons sans peine, mais un manque d'intelligence absolument regrettable.

Le bâtiment des archives

L'incendie qui vient de dévorer une partie du riche trésor de notre dépôt d'archives, ramène l'attention sur l'insécurité ou, par suite de la routine, du manque d'argent ou de l'indifférence officielle, sont laissés la plupart de ces précieuses collections.

Il y a quelques années, certains aménagements partiels furent opérés dans le vieil immeuble de la rue Préfecture ; c'est à ce timide essai qu'on doit la conservation d'une partie des archives.

Deux salles seulement furent blindées de la façon suivante : les portes et les fenêtres garnies de fer en lames épaisses, les planches reposant sur des poutres de fer hourdées de ciment. Mais comme cela coûtait fort cher, on s'en tint là et la troisième salle ainsi que la bibliothèque ne furent jamais blindées.

Cet événement déterminera-t-il enfin le gouvernement à prendre d'énergiques et radicales mesures de protection ? A notre époque, si fertile en applications scientifiques il est inadmissible qu'on en soit encore, en pareille matière, aux procédés datant de deux siècles. Il faut absolument que les bâtiments contenant les archives et bibliothèques soient isolés, et que les constructions soient exclusivement en fer que le chauffage y ait

ravane tapageuse et barbus qui venait d'arriver à cheval, à mulet, à âne, même en chaise à porteurs, et se préparait à l'escalade par un déjeuner copieux, plein d'entrain, dont le vacarme contrastait avec les airs ennuyés, solennels, des Riz et Pruneaux très illustres réunis à la Scheideck : lord Chpendale, le sénateur belge et sa famille, le diplomate austro-hongrois, d'autre encore. On aurait pu croire que tous ces gens barbus attablés ensemble allaient tenter l'ascension, car ils s'occupaient à tour de rôle des préparatifs de départ, se levaient, se précipitaient pour aller faire des recommandations aux guides, inspecter les provisions, et d'un bout de la terrasse à l'autre, ils s'interpellaient de cris terribles :

« Hé ! Placide, vé la terrine si elle est dans le sac ! — N'oubliez pas la lampe à chalumeau, ou moutains. »
Au départ, seulement, on vit qu'il s'agissait d'une simple conduite, et que, de toute la caravane, un seul allait monter, mais quel un !

« Enfants, y sommes-nous ? » dit le bon Tartarin d'une voix triomphante et joyeuse où ne tremblait pas l'ombre d'une inquiétude pour les dangers possibles du voyage, son dernier doute sur le triquage de la Suisse s'étant dissipé le

lien à leur chaudière, etc. C'est d'après ces principes que l'on a reconstruit les grandes bibliothèques de Paris, notamment celle de Sainte Geneviève ; ils devraient être généralisés.

Les immeubles détruits

Voici quelques renseignements sur les bâtiments qui viennent d'être la proie des flammes.

Les archives départementales et une partie des bureaux de la préfecture occupaient les locaux de l'ancien couvent des Filles Nouvelles Catholiques ou de « La Foi » dont la maison mère était à Libourne et qui s'étaient établies dans les terrains avoisinant la rue des Cordeliers, le 3 août 1688. C'est en témoignage de fait que l'impasse ouverte au nord entre la rue des Cordeliers et les jardins actuels de la préfecture, porte le nom d'impasse La Foi.

Devenu bien national en 1791, le couvent de la Foi fut concédé pour 25 ans à un sieur Domengé pour y établir une école secondaire. Enfin une ordonnance royale du 30 novembre 1828 transféra au Département sur la demande du Conseil général, la propriété de ces bâtiments pour y aménager les archives, moyennant une somme de 20.528 francs.

On sait que l'hôtel de la Préfecture proprement dite, en façade sur la place de la Halle, est l'ancien hôtel Mesples, acquis jadis par les Etats de Béarn pour y loger le Premier Président du Parlement.

Documents détruits

Le corps du bâtiment qui se trouvait à l'ouest adossé aux Nouvelles Galeries, (Compel), au-dessus du logement occupé par l'huissier, renfermait les documents les plus récents. Ceux-là sont irrémédiablement perdus ; rien n'a été sauvé.

Ce sont d'abord des recueils et collections.

Les arrêtés du Préfet ;
Les collections des journaux du département ;
Les recueils d'actes administratifs ;
La collection du Bulletin des Lois ;
La collection du « Moniteur Universel » et de l'« Officiel ».

Pour si fâcheuse que soit la destruction de ces collections, elle n'est pas irréparable, car elles existent ailleurs. Il faut malheureusement déplorer la perte d'une multitude de documents, dont la disparition rendra à jamais impossible l'histoire d'une grande période dans notre pays.

L'histoire de la Révolution et de tout le dix-neuvième siècle dans le Béarn ne pourra jamais être écrite, si ce n'est que par quelques fragments très incomplets.

Le feu a détruit en effet presque tout ce qui était postérieur à 1789. Citons :

Tous les titres de perception ;
Une partie de la bibliothèque administrative ;
Tous les papiers et les registres de la trésorerie ;

Toutes les tables décennales de l'état-civil de puis 1823 ;
Les archives parlementaires au com-

plément ;
Enfin et surtout toute la série L., c'est-à-dire tous les papiers de la Révolution. Cette série était particulièrement riche : elle comprenait plus de 1600 registres en liasses. Le regretté M. Lanore, archiviste départemental, et M. Casenave, sous-archiviste, en avaient tenté le classement au prix d'un long et minutieux travail. L'archiviste actuel, M. Lorber, s'occupait d'en faire imprimer un inventaire très détaillé.

Cette série, communiquée au public depuis peu de temps, n'avait pas encore été l'objet d'études sérieuses et complètes.

Les archives d'Auch et surtout les archives nationales à Paris renferment quelques documents de l'époque révolutionnaire intéressant notre région, mais elles ne pourront fournir que quelques renseignements très sommaires.

L'incendie d'hier et l'incendie qui, il y a vingt ans, anéantissait à Bayonne les archives de la Révolution, jetent à jamais un voile épais sur cette période si importante et si curieuse de notre histoire locale.

On ne saurait également trop regretter les documents plus récents qui concernent l'histoire du siècle dernier ; rien n'a été sauvé et il ne paraît pas que l'on puisse remédier à cette perte. C'est ainsi, par exemple, que le dossier du clergé concordataire de notre diocèse sont détruits à jamais : on venait à peine de les classer et de les transporter aux archives.

La salle de travail a été encore la proie des flammes : là se trouvait une riche collection d'ouvrages d'histoire locale et les collections de Revues.

Les papiers administratifs ont été aussi détruits en grande partie.

Il ne reste plus rien des archives du Conseil général. Cependant, comme les

bureaux de la Préfecture n'ont flambé qu'en dernier lieu, il a été possible d'en sauver un grand nombre.

Documents sauvés

La salle du Conseil général était séparée, au nord, des archives par un mur blindé ; les documents qui se trouvaient dans cette salle ont été sauvés en grande partie. Parmi les séries conservées, il faut signaler :

Presque tous les registres du Parlement de Navarre ;
les Etats de Béarn ;
les registres de l'Intendance ;
les registres des notaires, sauf ceux de Jurançon ;
les documents relatifs au clergé séculier et régulier (séries G. et H.) ;
les archives communales ;
la série Q (biens nationaux).

Il faut se réjouir qu'on ait pu sauver tout particulièrement la série des notaires, collection des plus riches. On craint cependant que l'eau, qui a fallu lancer à jet continu, n'ait fort endommagé les documents préservés du feu. On a transporté au Musée ceux qu'on a pu sauver.

Les archives des Basses-Pyrénées étaient sûrement l'un des dépôts les plus riches et les plus précieux de France. Elles devaient leur richesse au rôle qu'avaient joué autrefois les états de Béarn et les Souverains qui avaient régné dans notre Province.

Quelques réflexions

Comme il arrive toujours, c'est la catastrophe arrivée que l'on se préoccupe des moyens qui eussent pu la prévenir.

Cette nuit, ont apparu les défauts de notre service municipal d'incendie, défauts qui, en dépit du bon vouloir et du dévouement des hommes, compliquent extrêmement toute opération de sauvetage.

Il y a quelques mois le commandant de la Compagnie des pompiers demandait au Conseil municipal d'acquiescer des pompes à vapeur dont la Ville de Pau se défaisait à prix réduit ; le Conseil refusait, la dépense, étant, paraît-il, au-dessus de nos ressources budgétaires. Les Compagnies d'assurances, sollicitées de fournir une subvention, refusaient également, pour ne pas créer de précédent.

Il en résulte que nous restons en face de ce « modus vivendi » quelque peu archaïque ; trois hommes en permanence au poste de pompiers, qui, au signal d'alarme, doivent s'atteler à la pompe et traîner à bras ce poids énorme, qui, avec les tuyaux, représente 10.000 kilos ! Arrivés sur le théâtre du sinistre, il leur faut attaquer le feu avec ces moyens réduits et dans un état de fatigue trop compréhensible, alors qu'une action générale et vigoureuse aurait peut-être rapidement raison du commencement d'incendie.

Qui peut assurer, si on avait eu immédiatement sous la main des forces suffisantes, que l'on n'eût pu arrêter la propagation d'un fléau, d'abord circonscrit à quelques mètres de toiture ?...

La conclusion ? — C'est que la question des incendies se pose d'une façon pressante à Pau, et que deux des premières exigences paraissent être :

1° L'acquisition d'un matériel au pair des derniers perfectionnements et de moyens de transport rapides ;
2° L'établissement d'une caserne de pompiers comportant un personnel assez nombreux pour suffire aux premiers efforts.

Echappé aux flammes

A titre de curiosité, voici la reproduction d'une « fiche », retrouvée dans la rue, en partie calcinée, — mais toujours « confidentielle ».

« Monsieur le...
« J'ai l'honneur de vous prier...
« me fournir ci-contre, le plus tôt possible... renseignements confidentiels
« sur les antécédents, les relations, la conduite, la fortune et l'attitude politique de...
« commis principal du conseil...
« Pied-de-Port.

« Agréé, Monsieur le Sous-Préfet, l'assurance de ma considération...
« a Signature (brûlée).
« RÉPONSE
« Les antécédents de M. J. (tel le nom) ne laissent rien à désirer et son attitude de politique est excellente.
« Mauléon, le 22 février 1892.
« Le Sous-Préfet : BOMPARD. »

ENFANT NOYÉ A BOEIL-BEZING

Mercredi dernier, Mme Bourdai ayant laissé son enfant seul sur la porte et ne le voyant par rentrer sortit pour voir où il était. Elle aperçut le cadavre du pauvre petit dans le canal qui longe la ligne du chemin de fer.

On juge du désespoir de la pauvre mère.

matin même devant les glaciers de Grindelwald, précédés chacun d'un guichet et d'un tourniquet avec cette inscription : « Entrée du glacier : un franc cinquante. »

Il pouvait donc s'avoir sans regret ce départ en apothéose, la joie de se sentir regardé, envié, admiré par ces effrontées petites misses à coiffures étroites de jeunes garçons, qui se moulaient au sentiment de lui au Rigi-Kulm et, à cette heure, s'enthousiasmaient en comparant qu'il allait gravir. L'énorme montagne qu'il allait gravir. L'énorme montagne qu'il allait gravir. L'énorme montagne qu'il allait gravir.

« Tchimpegne ! tchimpegne !... » s'écriait tout à coup un long, funèbre Anglais au teint bruni s'approchant le verre et la bouteille en mains. Puis, après avoir obligé le héros à trinquer :
« Lord Chpendale, hé... Et où ?
— Tartarin de Tarascon.
— Oh ! yes... Tartarin... Il était très joli nom pour un cheval... » dit le lord, qui devait être quelque sportsman d'outre-Manche.